

# Sensibilisation aux risques routiers

## Public

- Tout salarié d'entreprises, privées ou publiques, désireuses de prévenir les risques routiers (véhicules légers ou véhicules lourds) ;
- Entreprise ayant une accidentologie forte sur les trajets/missions ou de déplacements domicile entreprise ;
- Conseil général, Conseil régional, CHSCT.

## Participants par session

- 12 stagiaires maximum.

## Pré-requis

- Aucun pour les stagiaires, mais il serait souhaitable que l'entreprise ait établi un pré-diagnostic de ses risques d'accidents et de ses besoins pour les réduire.

## Objectifs

- Identifier les situations où le danger n'est pas perçu
- Maîtriser les risques d'accidents
- Maîtriser l'influence des lois physiques sur le mouvement d'un véhicule
- Appliquer les règles d'utilisation, d'entretien, des éléments de sécurité d'un véhicule.

## Programme sur une durée de 2 jours

Module 1 : L'accidentologie	½ j
Module 2 : L'analyse des activités liées à la conduite	½ j
Module 3 : La dynamique des véhicules	½ j
Module 4 : La maintenance et utilisation des véhicules	½ j
Module 5 : (Optionnel) Audit de conduite par groupe de 4 sur véhicule Promotrans	

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Travaux de groupe permettant aux stagiaires de confronter leurs points de vue

## Validation

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.